

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le cinq du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI - JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI représenté par JM. ROCCHI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM. PETRUCCI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI- JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** Néant

**Secrétaire :** JM. TEALDI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 21	Absents 12	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

**Date de convocation :** 29/03/2012

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

Le Président rappelle aux conseillers le marché relatif aux prestations de réparations, dépannages des véhicules de la flotte automobile, des achats destinés à la maintenance ainsi qu'à l'entretien du parc de véhicules. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

**Marché de fournitures et services pour la maintenance du parc de véhicules.**

Les véhicules sont classés selon la présentation suivante :

Catégorie 1 : Véhicules légers

Catégorie 2 : Véhicules utilitaires maximum de 3T5

Catégorie 3 : Véhicules de plus de 3T5 (bennes à ordures ménagères et bennes pour la collecte du tri sélectif)

Catégorie 4 : Tracteurs agricoles et cribleuses

Le marché est divisé en douze lots.

Par correspondance en date du 26 janvier 2012, l'entreprise SARL Relais de la Balagne, station TOTAL à Calvi entend dénoncer le marché du lot n°11 relatif aux prestations de fourniture de produits d'entretien et lubrifiants pour l'ensemble du parc roulant pour des raisons économiques estimant que la hausse des prix ne permet pas de maintenir le contrat.

**Convention de résiliation du lot n°11**

Le Président propose ainsi d'agréer à cette demande, prononçant la résiliation amiable du marché par voie de convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'exposé du Président.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de résiliation amiable du lot n°11 du marché de réparations, dépannages des véhicules de la flotte automobile, des achats destinés à la maintenance ainsi qu'à l'entretien du parc de véhicules pour les prestations de fourniture de produits d'entretien et lubrifiants avec son titulaire, la Sarl Relais de la Balagne, Station Total – 20260 Calvi, représentée par Monsieur Paul MARCELLI.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Delibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le



Fait et délibéré, le 5 avril 2012  
Pour copie conforme  
Le Président

